Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260520-DEL20260511-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 18 mai 2026
Date des convocations : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Claude LE GUYADER
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Christophe JEGOU
Marine DUPRE	René-Loïc ALIX	Lydie JACQUES
Alain BOUGET	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Josette FOULON	Sylvie DELHOMMEAU	

Sophie DELACOUR, absente et excusée, a donné procuration à Nelly BOUTTERIN

René-Loïc ALIX a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-05-11 - Objet : JEUNESSE -Participation aux séjours à l'international - Précisions apportées

Par délibération du 29 septembre 2025, le conseil municipal avait délibéré pour l'attribution des aides communales suivantes sur justificatif après réalisation du séjour pour l'année 2025/2026

- 50 € pour les élèves du secondaire (6e → bac) effectuant un séjour linguistique ;
- 100 € maximum pour un séjour étudiant ≤ 1 mois ;
- 150 € pour un séjour étudiant > 1 mois et < à 6 mois ;
- Pour un séjour > 6 mois, à la décision du Conseil municipal au cas par cas ;
- 50 € au trousseau des apprentis/élèves de lycée professionnel, sur justificatifs des matériels exigés

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, par 15 voix pour

- **RECONDUIT** l'attribution, pour l'année 2026-2027, des aides communales énoncées ci-dessus
- **PRECISE** que les aides sont versées sur justificatifs et après que la période du séjour soit effectuée
- **AJOUTE** qu'en cas de séparation des familles, la participation sera proratisée au parent qui réside sur la commune (selon le contexte social et familial).

Fait et délibéré, le lundi 18 Mai 2026.

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

René-Loïc ALIX